

TRES LARGE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL : EKINOPS LEVE 14,8 M€ POUR FINANCER LA 1^{ERE} ETAPE DE L'ACQUISITION DE ONEACCESS

- Montant total demandé : 32,5 M€, 2,5 fois supérieur à l'offre
- Exercice intégral de la clause d'extension

Ekinops (Euronext Paris - FR0011466069 – EKI), concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques pour les réseaux télécoms à très haut débit, annonce le large succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, qui s'est déroulée du 12 au 25 juillet 2017.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre du financement de l'acquisition du groupe OneAccess dont elle constitue la première étape.

Pour rappel, Ekinops et les principaux actionnaires de OneAccess, fournisseur mondial de premier plan de solutions d'accès réseau, ont signé, le 28 juin 2017, les accords définitifs en vue d'un rapprochement entre les deux sociétés, opération rémunérée en numéraire pour moitié et, pour l'autre moitié, par apport d'actions OneAccess rémunéré par émission d'actions nouvelles Ekinops, sur la base d'une valeur de transaction de la société OneAccess de 58 M€.

Didier Brédy, Président-Directeur général d'Ekinops, déclare :

" Nous nous réjouissons du très large succès de cette augmentation de capital qui marque une nouvelle étape majeure dans le cadre du projet ambitieux de rapprochement avec OneAccess. La forte demande à l'occasion de cette opération témoigne de l'adhésion de tous, actionnaires et nouveaux investisseurs, pour cette opération qui vise à donner naissance à un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage pour les réseaux télécoms. Nous allons désormais nous concentrer sur les prochaines étapes du rapprochement afin de concrétiser cette opération d'ici la fin du mois de septembre 2017."

Plus de 93% des DPS exercés et un montant total demandé de 32,5 M€, plus de 2,5 fois supérieur à l'offre

Cette augmentation de capital avec DPS a fait l'objet d'une demande globale de 7 740 451 actions au prix unitaire de 4,20 € représentant une sursouscription de 252% et un montant total demandé de 32,5 M€.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 2 870 000 actions, soit un taux d'exercice des DPS élevé de plus de 93%. La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 4 870 451 actions.

Compte tenu de cet engouement, Ekinops a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, à hauteur de 460 612 actions supplémentaires, et ainsi de porter le nombre de titres offerts à 3 531 360, représentant un montant total levé de 14 831 712,00€. En conséquence, la souscription à titre réductible ne sera que partiellement allouée, à hauteur de 661 360 actions.

A l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 2 août 2017, le capital social d'Ekinops sera constitué de 10 901 157 actions. Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris le 2 août 2017, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0011466069 - code mnémorique : EKI).

Sur la base du capital social post-opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de la société préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est désormais portée à 0,68%.

Rappel des principales modalités du rapprochement entre Ekinops et OneAccess

L'acquisition de OneAccess par Ekinops se fera par cession d'actions OneAccess rémunérée en numéraire pour moitié et, pour l'autre moitié, par apport d'actions OneAccess rémunéré par émission d'actions nouvelles Ekinops, sur la base d'une valeur de transaction de la société OneAccess de 58 M€.

Le besoin de financement global lié à cette opération s'élève à un minimum de 33 M€ correspondant principalement au prix d'acquisition des actions OneAccess versé en numéraire et aux frais relatifs à la transaction. La société a pour ambition de satisfaire ce besoin par le biais de l'augmentation de capital avec maintien du DPS dont le résultat est annoncé ce jour, et de l'augmentation de capital réservée à l'entité conseillée par Aleph Capital et à Bpifrance d'un montant de 24 M€¹.

Cette augmentation de capital réservée, qui sera conditionnée à la réalisation de l'apport en nature d'une partie des actions OneAccess et à des conditions usuelles pour ce type de transaction, notamment à l'absence de survenance d'évènements significatifs défavorables, sera réalisée au même prix que celui retenu lors de la présente augmentation de capital avec maintien du DPS, soit 4,20 € par action. Cette opération donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF. Un « Document E », décrivant les termes et conditions de l'apport susvisé, fera également l'objet d'un enregistrement par l'AMF.

L'assemblée des actionnaires d'Ekinops convoquée ultérieurement sera appelée à se prononcer sur le projet d'apport des actions OneAccess ainsi que sur l'augmentation de capital réservée avec suppression du DPS à personnes dénommées au profit de l'entité conseillée par Aleph Capital et de Bpifrance. Il sera aussi demandé aux actionnaires de se prononcer sur des nominations d'administrateurs et des modifications statutaires (instauration de droits de vote double, limitation du nombre de membres composant le conseil d'administration à huit membres).

Ainsi, la transaction pourra être finalisée, les actionnaires de OneAccess recevant :

- pour moitié les actions Ekinops émises en rémunération de leur apport sur la base d'un prix de référence de 7,25 € par action ajusté pour tenir compte de l'impact de l'effet dilutif des augmentations de capital ; et
- pour moitié par le versement du prix de cession en numéraire.

Calendrier indicatif de l'opération

10 août 2017 (date indicative)	Signature du traité d'Apport et signature du contrat d'acquisition sous condition suspensive de la réalisation de l'Apport
7 sept. 2017 (date indicative)	Enregistrement du Document E par l'AMF et Visa de l'AMF sur le prospectus de l'Augmentation de capital réservée
29 sept. 2017	Tenue de l'Assemblée générale pour approbation de l'Apport et de l'Augmentation de capital réservée (sur 1 ^{ère} convocation)

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 5 juillet 2017 sous le n°17-335 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence enregistré le 28 avril 2017 sous le numéro R.17-031, et d'une Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'Ekinops ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société (www.ekinops.net) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à porter leur attention sur les risques décrits à la section 1.5 du Document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

¹ Opération qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la société qui devrait se réunir le 29 septembre 2017 sur 1^{ère} convocation

Partenaires de l'opération



Chef de File
& Teneur de Livre



Conseil juridique



Communication financière

CONTACT EKinOPS

Dominique Arestan
Directeur de la communication
Tél. : +33 (0)1 49 97 04 03
darestan@ekinops.net

CONTACT INVESTISSEURS

Mathieu Omnes
Relation investisseurs
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

CONTACT PRESSE

Nicolas Bouchez
Relation presse
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr

A propos d'EKinOPS

Ekinops est un fournisseur leader de solutions de transmission sur fibres optiques destinées aux fournisseurs de services de télécommunications.

La plateforme Ekinops 360 répond aux besoins des réseaux métropolitains, régionaux et longue distance avec une architecture simple et très intégrée. Ekinops est un innovateur de premier plan dans le domaine du transport 100G grâce à une ligne de produits cohérents qui optimise réellement les réseaux optiques et qui est compatible avec ses châssis 1RU, 2RU et 7RU. Le système Ekinops 360 est basé sur sa technologie hautement programmable T-Chip® (transport intégré dans une puce) qui permet le déploiement rapide, flexible et économique de nouveaux services pour le transport optique haut débit, haute vitesse. En utilisant le système de classe opérateur Ekinops 360, les utilisateurs peuvent augmenter simplement la capacité de leurs réseaux CWDM, DWDM, Ethernet, ESCON, Fibre Channel, SONET/SDH ou de transport de vidéo non compressée (HD-SDI, SD-SDI, ASI).

Le siège social d'Ekinops est situé à Lannion, France, et l'entreprise possède une filiale aux États-Unis, Ekinops Corp.

EKI Libellé : Ekinops
LISTED Code ISIN : FR0011466069
EURONEXT Code mnémorique : EKI
Nombre d'actions composant le capital social : 10 901 157

Plus d'informations sur www.ekinops.net

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Ekinops dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans chacun des Etats membres concernés de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »). Aucune offre au public de titres financiers ne sera effectuée en France avant la délivrance d'un visa sur un prospectus préparé conformément aux dispositions de la Directive Prospectus, par l'Autorité des marchés financiers.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée ("authorised person") au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement ("investment professionals") au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les actions Ekinops n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Ekinops n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières ou d'une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis (y compris dans leurs territoires et dépendances et tout État des États-Unis), du Canada, de l'Australie ou du Japon.